



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

À une séance ordinaire tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Luc Leblanc
	Normand Leroux
	Caroline Vinet
	Diane Dufour-Flynn
	Julie Gratton
	Rosa Borreggine

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le greffier et directeur des Services juridiques, Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 361-07-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions du public (L.C.V. 332)**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 3 juillet 2017**
4. **Règlements**
 - 4.1 Consultation publique - Projet de règlement 222-16-2017 modifiant les articles 123 et 129 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Marges applicables de certains bâtiments accessoires annexés
 - 4.2 Adoption - Second projet de règlement 222-16-2017 modifiant les articles 123 et 129 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Marges applicables de certains bâtiments accessoires annexés
 - 4.3 Consultation publique - Projet de règlement 222-17-2017 modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Garde de poules pondeuses en milieu résidentiel
 - 4.4 Adoption - Second projet de règlement 222-17-2017 modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Garde de poules pondeuses en milieu résidentiel



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

-
- 4.5 Consultation publique - Projet de règlement 222-18-2017 modifiant l'article 297 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Dispositions relatives à l'affichage pour la zone CP 256
- 4.6 Adoption - Règlement 222-18-2017 modifiant l'article 297 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements -
- 4.7 Consultation publique - Projet de règlement 224-01-2017 modifiant l'article 17 - Règlement de construction 224-2008 et ses amendements - Fondations des bâtiments
- 4.8 Adoption - Règlement 224-01-2017 modifiant l'article 17 - Règlement de construction 224-2008 et ses amendements - Fondations des bâtiments
- 4.9 Consultation publique - Projet de règlement 258-01-2017 modifiant l'article 45 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Garde de poules pondeuses en milieu résidentiel sujet
- 4.10 Adoption - Règlement 258-01-2017 modifiant l'article 45 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Garde de poules pondeuses en milieu résidentiel
- 4.11 Consultation publique - Projet de règlement 258-02-2017 modifiant les articles 37 et 91 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Déboisement pour la construction ou le prolongement d'une rue
- 4.12 Adoption - Règlement 258-02-2017 modifiant les articles 37 et 91 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Déboisement pour la construction ou le prolongement d'une rue
- 4.13 Avis de motion - Futur règlement 222-19-2017 modifiant l'article 230 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Revêtements extérieurs autorisés pour certains bâtiments accessoires
- 4.14 Adoption - Projet de règlement 222-19-2017 modifiant l'article 230 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Revêtements extérieurs autorisés pour certains bâtiments accessoires
- 4.15 Avis de motion - Futur règlement 222-20-2017 - Modification de la grille des usages et des normes de la zone RI 340 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Sommets Saint-Sauveur
- 4.16 Adoption - Projet de règlement 222-20-2017 modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Superficie maximale de plancher autorisée - Zone RI 340 - Sommets Saint-Sauveur
- 4.17 Avis de motion - Futur règlement 222-21-2017 - Dispositions applicables à l'usage marché aux puces - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements
- 4.18 Adoption - Règlement SQ-03-05-2017 modifiant les annexes D, E, L et N - Règlement SQ-03-2012 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement - Interdictions de stationner



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

-
- 4.19 Adoption - Règlement SQ-04-01-2017 modifiant le Règlement SQ-04-2012 et ses amendements concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques - Personnes autorisées à entreprendre des poursuites pénales
- 4.20 Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 453-2017 - Construction d'un entrepôt à l'écocentre non-chauffé
- 4.21 Adoption - Projet de règlement 453-2017 - Construction d'un entrepôt non chauffé à l'écocentre

5. Soumissions

- 5.1 Acquisition de mobilier - Salle des employés au Service des travaux publics et génie

6. Administration et finances

- 6.1 Approbation - Liste des chèques émis
- 6.2 Nomination des membres du comité de démolition
- 6.3 Autorisation de signature – Protocole d'entente pour la construction d'une rue – Lots 6 086 766 et 6 044 980 - Le Shanti de Saint-Sauveur inc.
- 6.4 Autorisation de signature - Bail - Occupation du domaine public - Terrasses au 220 et 222, rue Principale
- 6.5 Félicitations à M. André Perry - Nomination à l'Ordre du Canada
- 6.6 Autorisation - Festival des arts de Saint-Sauveur 2017
- 6.7 Proclamation - Municipalité alliée contre la violence conjugale

7. Sécurité publique

- 7.1 Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 30 juin 2017

8. Travaux publics et génie

- 8.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Centre de services partagés du Québec - Disposition de biens excédentaires
- 8.2 Vente de véhicules et d'outils du service des travaux publics et génie
- 8.3 Honoraires professionnels supplémentaires - Projet de réfection des diverses rues (FEPTU)
- 8.4 Travaux de ventilation et électricité du bâtiment au 2125 Jean-Adam - Garage municipal - Décompte #1
- 8.5 Travaux de marquage 2017 (2016-TP-08) - Décompte #1

9. Environnement



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

10. Urbanisme

- 10.1 Demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation approuvées – PIIA
- 4, avenue Filion - Rénovation
 - 222, chemin du Lac-Millette, local A - Rénovation
 - 103, rue Principale - Rénovation
 - 130, avenue de l'Église - Rénovation
 - 200, rue Principale - Rénovation
 - 390, rue Principale - Rénovation
 - 259, chemin des Nelles - Rénovation
- 10.2 Demande de permis de construction refusée – PIIA
- 202, avenue de la Gare - Rénovation
- 10.3 Demandes de certificats d'autorisation d'affichage approuvées – PIIA
- 401, rue Principale : « Restaurant Piment Thai » (sur poteau)
 - 228, rue Principale : « Pizzeria du Village » (à plat et communautaire)
 - 66, avenue de la Gare : « Coq-O-Bec » (à plat et communautaire)
 - 341, rue Principale, local 102 : « Clinique de santé respiratoire des Sommets » (à plat)
 - 32, avenue de la Gare, local A : « Niko Art » (en projection)
- 10.4 Demande de certificat d'autorisation d'affichage refusée – PIIA
- 202, avenue de la Gare : « Tim Hortons/Harvey's » (structure communautaire)
- 10.5 Demande de dérogation mineure - Chemin du Lac-Millette, lots projetés 6 044 981, 6 044 983, 6 044 984, 6 044 988 et 6 044 989
- 10.6 Demande de dérogation mineure - 266, chemin du Sanctuaire
- 10.7 Demande de dérogation mineure - 220, rue Principale
- 10.8 Demande de dérogation mineure - 18-20, place Saint-Pierre Ouest
- 10.9 Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 juin 2017

11. Vie communautaire

- 11.1 Emplois étudiants 2017 - Embauche du personnel pour le programme des camps

12. Ressources humaines

- 12.1 Embauche - Deuxième secrétaire remplaçante
- 12.2 Embauche d'un technicien en loisirs temporaire - Service de la vie communautaire
- 12.3 Embauche - Préposé temporaire plateaux récréatifs - Service de la vie communautaire
- 12.4 Embauche d'un pompier à temps partiel
- 12.5 Embauche - Technicien en urbanisme temporaire



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

12.6 Nomination - Technicien en urbanisme temporaire

12.7 Embauche - Concierge temporaire sur appel

13. Correspondance

13.1 Demande d'aide financière sportive - Vincent Houde - Jeux d'été du Canada 2017

14. Points nouveaux

15. Période de questions du public (L.C.V. 332)

16. Levée de la séance

RÉSOLUTION 362-07-2017

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017
AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 ainsi que celle de la séance extraordinaire du 3 juillet 2017 ont été remises à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 3 juillet 2017 soient approuvés, comme déposés.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-16-2017
MODIFIANT les articles 123 et 129
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
Marges applicables de certains bâtiments accessoires annexés**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-16-2017, modifiant les articles 123 et 129 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant les marges applicables de certains bâtiments accessoires annexés.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à madame Sophie Julien, directrice du Service de l'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 363-07-2017

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-16-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 123 ET 129
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MARGES APPLICABLES DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES ANNEXÉS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser certaines dispositions concernant l'implantation des bâtiments accessoires;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 17 juillet 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-16-2017, modifiant les articles 123 et 129 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier les marges applicables de certains bâtiments accessoires annexés, soit adopté.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-17-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU RÉSIDENTIEL**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-17-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de régir la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à madame Sophie Julien, directrice du Service de l'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 364-07-2017

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-17-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU RÉSIDENTIEL**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite régir la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 17 juillet 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-17-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de régir la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel, soit adopté.

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-18-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 297
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE POUR LA ZONE CP 256

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-18-2017, modifiant l'article 297 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant les dispositions relatives à l'affichage pour la zone CP 256.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à madame Sophie Julien, directrice du Service de l'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 365-07-2017

RÈGLEMENT 222-18-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 297
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE DANS LA ZONE CP 256

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les dispositions relatives à l'affichage pour la zone CP 256;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 17 juillet 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-18-2017, modifiant l'article 297 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant les dispositions relatives à l'affichage pour la zone CP 256, soit adopté.

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 224-01-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 17
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 224-2008 ET SES AMENDEMENTS
FONDACTIONS DES BÂTIMENTS

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 224-01-2017, modifiant l'article 17 du règlement numéro 224-2008 et ses amendements concernant les dispositions sur les fondations des bâtiments.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à madame Sophie Julien, directrice du Service de l'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 366-07-2017

RÈGLEMENT 224-01-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 17
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 224-2008 ET SES AMENDEMENTS
FONDACTIONS DES BÂTIMENTS

ATTENDU l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de construction numéro 224-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les dispositions concernant les fondations des bâtiments;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 17 juillet 2017;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 224-01-2017, modifiant l'article 17 du règlement numéro 224-2008 et ses amendements concernant les fondations des bâtiments, soit adopté.

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 258-01-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 45
RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009
ET SES AMENDEMENTS
GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU RÉSIDENTIEL SUJET

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-01-2017, modifiant l'article 45 du règlement numéro 258-2009 et ses amendements concernant la délivrance de permis de construction pour la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à madame Sophie Julien, directrice du Service de l'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 367-07-2017

RÈGLEMENT 258-01-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 45
RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009
ET SES AMENDEMENTS
GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU RÉSIDENTIEL

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer la délivrance de permis de construction pour la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 17 juillet 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 258-01-2017, modifiant l'article 45 du règlement numéro 258-2009 et ses amendements concernant la délivrance des permis de construction pour la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 258-02-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 37 ET 91
RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009
ET SES AMENDEMENTS
DÉBOISEMENT POUR LA CONSTRUCTION OU LE PROLONGEMENT D'UNE RUE

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-02-2017, modifiant les articles 37 et 91 du règlement numéro 258-2009 et ses amendements concernant l'abattage d'arbres dans le cas de la création ou le prolongement de rues publiques ou privées et établissant un tarif distinct pour ces types de travaux.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à madame Sophie Julien, directrice du Service de l'urbanisme, d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 368-07-2017

RÈGLEMENT 258-02-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 37 ET 91
RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009
ET SES AMENDEMENTS
DÉBOISEMENT POUR LA CONSTRUCTION OU LE PROLONGEMENT D'UNE RUE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer l'abattage d'arbres dans le cas de la création ou du prolongement de rues publiques ou privées et établissant un tarif distinct pour ces types de travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 17 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 258-02-2017, modifiant les articles 37 et 91 du règlement numéro 258-2009 et ses amendements concernant l'abattage d'arbres dans le cas de la création ou le prolongement de rues publiques ou privées et établissant un tarif distinct pour ces types de travaux, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 369-07-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-19-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 230
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS AUTORISÉS POUR CERTAINS BÂTIMENTS
ACCESSOIRES

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-19-2017, modifiant l'article 230 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne les dispositions applicables aux revêtements extérieurs autorisés de certains bâtiments accessoires.

RÉSOLUTION 370-07-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 222-19-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 230
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS AUTORISÉS POUR CERTAINS BÂTIMENTS
ACCESSOIRES

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser certaines dispositions relatives aux revêtements extérieurs de certains bâtiments accessoires;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-19-2017, modifiant l'article 230 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant les types de revêtements extérieurs autorisés pour certains bâtiments accessoires, soit adopté.

RÉSOLUTION 371-07-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-20-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RI 340

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-20-2017, modifiant le Règlement de zonage 222-2008, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne la superficie de plancher maximale autorisée.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 372-07-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-20-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MODIFIER LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER AUTORISÉE DE LA ZONE
RI 340**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser une superficie maximale de plancher plus importante que celle autorisée actuellement dans la zone RI 340;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-20-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser une superficie maximale de plancher de 3 500 m² au lieu de 1 200 m² dans la zone RI 340, soit adopté.

RÉSOLUTION 373-07-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-21-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
DISPOSITIONS APPLICABLES À L'USAGE MARCHÉ AUX PUCES**

_____ donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-21-2017, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de dispositions applicables à l'usage marché aux puces, notamment les heures et jours d'opération, les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement ainsi qu'aux types de marchandises autorisés.

Le dossier est reporté à une prochaine séance, car aucun membre du conseil n'a donné l'avis de motion à la suite des questions formulées et à la demande de report de ce dossier.

RÉSOLUTION 374-07-2017

**RÈGLEMENT SQ-03-05-2017
MODIFIANT LES ANNEXES D, E, L ET N
RÈGLEMENT SQ-03-2012 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
INTERDICTIONS DE STATIONNER**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017 ;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro SQ-03-05-2017, modifiant les annexes D, E, L et N du règlement numéro SQ-03-2012 et ses amendements concernant l'ajout d'interdictions de stationner et la modification de titres d'annexes, soit adopté.

RÉSOLUTION 375-07-2017

RÈGLEMENT SQ-04-01-2017
CONCERNANT PERSONNES AUTORISÉES À ENTREPRENDRE DES
POURSUITES PÉNALES
RÈGLEMENT SQ-04-2012 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES
NUISANCES ET L'USAGE ET L'EMPIÈTEMENT DES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro SQ-04-01-2017, modifiant le règlement numéro SQ-04-2012 et ses amendements concernant les personnes autorisées à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin, soit adopté.

RÉSOLUTION 376-07-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 453-2017
CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À L'ÉCOCENTRE NON-CHAUFFÉ

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 453-2017 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne la construction d'un entrepôt non-chauffé à l'écocentreau Service des travaux publics et génie et autorisant un emprunt de 390 000 \$.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 377-07-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 453-2017
CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT NON CHAUFFÉ À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur loue un entrepôt qui est actuellement utilisé à plein capacité;

ATTENDU QUE du matériel est entreposé à l'extérieur sur le site de l'écocentre et est exposé aux intempéries;

ATTENDU QUE la construction d'un entrepôt ventilé, éclairé mais non chauffé permettrait une économie des frais de location tout en protégeant le matériel entreposé à l'extérieur;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer pour payer le coût de la construction d'un entrepôt ventilé, éclairé mais non chauffé sur le site de l'écocentre et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 390 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 453-2017, pour payer le coût de la construction d'un entrepôt ventilé, éclairé mais non chauffé sur le site de l'écocentre et autorisant un emprunt de 390 000 \$, soit adopté.

RÉSOLUTION 378-07-2017

ACQUISITION DE MOBILIER
SALLE DES EMPLOYÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU la recommandation de la Commission des travaux publics numéro TP-26-06-17.02;

ATTENDU la recherche de prix effectuée;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur des travaux publics;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise l'acquisition de mobilier pour la salle des employés au Service des travaux publics et génie à Importations C.J.S. Inc., 880, boulevard Michèle-Bohec, suite 106, Blainville, Québec J7C 5E2, au montant de 8 033,00\$ plus taxes et selon la soumission datée du 14 juin 2017;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 379-07-2017

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 12 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 46711 à 46966) pour la période du 15 juin 2017 au 12 juillet 2017, au montant de 1 270 965,38 \$, soit acceptée.

RÉSOLUTION 380-07-2017

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU l'adoption par le conseil du règlement 419-2015 sur la démolition d'un immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE ce règlement préconise la formation d'un comité ayant pour fonction d'autoriser les demandes de démolition et tous les autres pouvoirs prévus aux articles 148.0.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui décrète que le conseil municipal doit former un comité de trois membres du conseil pour analyser des demandes de démolition avec un mandat d'une année renouvelable;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat des membres du comité de démolition;

Il est dûment proposé par Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE monsieur le maire Jacques Gariépy, madame la conseillère Rosa Borreggine et monsieur le conseiller Luc Leblanc soient nommés, en respect avec l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sur le comité de démolition.

RÉSOLUTION 381-07-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE
LOTS 6 086 766 ET 6 044 980
LE SHANTI DE SAINT-SAUVEUR INC.

ATTENDU le projet de développement projeté et la construction d'une rue sur les lots 6 086 766 et 6 044 980 par le promoteur Le Shanti de Saint-Sauveur inc.;

ATTENDU le règlement 248-2009 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement 425-2015 et ses amendements concernant les normes de construction des infrastructures;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'un protocole d'entente pour la construction d'une rue doit intervenir entre la Ville et le promoteur établissant les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de ce projet de développement;

Il est dûment proposé par Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer un protocole d'entente pour la construction d'une rue sur les lots 6 086 766 et 6 044 980 entre la Ville de Saint-Sauveur et Le Shanti de Saint-Sauveur inc.

RÉSOLUTION 382-07-2017

**AUTORISATION DE SIGNATURE
BAIL - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TERRASSES AU 220 ET 222, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU le projet de prolonger la terrasse du Resto du village en face du 222, rue Principale;

ATTENDU QUE lors de l'étude du projet, il a été constaté qu'une partie de la terrasse du 220, rue Principale empiétait sur le domaine public;

ATTENDU QUE cette situation existe depuis au moins 1954;

ATTENDU la demande de dérogation mineure demandée afin de régulariser la terrasse existante avec une marge de 0 mètre avec la ligne de lot avant pour le 220, rue Principale et de permettre l'aménagement d'une nouvelle terrasse avec une marge de recul de 0 mètre avec la ligne de lot avant face au 222, rue Principale;

ATTENDU QUE pour encadrer l'utilisation du domaine public de la terrasse existante et de celle projetée, il y a lieu qu'un bail intervienne entre l'exploitant du Resto du village et la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le directeur général ou le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Saint-Sauveur, le bail devant intervenir avec l'exploitant du Resto du village pour l'utilisation du domaine public pour la terrasse existante au 220, rue Principale et celle projetée en face du 222, rue Principale, conditionnellement à l'accord de la demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 383-07-2017

**FÉLICITATIONS À M. ANDRÉ PERRY
NOMINATION À L'ORDRE DU CANADA**

Monsieur le maire résume la carrière de M. Perry et sa contribution dans le domaine de la technologie de l'enregistrement sonore.

ATTENDU la nomination de M. André Perry, citoyen de Saint-Sauveur, à titre de membre de l'Ordre du Canada;

ATTENDU QUE l'Ordre du Canada, créé en 1967, est l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles au pays;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE l'Ordre du Canada reconnaît des réalisations exceptionnelles, le dévouement remarquable d'une personne envers la communauté ou une contribution extraordinaire à la nation;

ATTENDU QUE M. Perry reçoit ce titre honorifique pour sa contribution à la croissance de l'industrie de l'enregistrement et son travail novateur dans le domaine de la technologie de l'enregistrement sonore;

Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal félicite M. André Perry, citoyen de Saint-Sauveur, pour sa nomination à titre de membre de l'Ordre du Canada.

RÉSOLUTION 384-07-2017

AUTORISATION
FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR 2017

ATTENDU la tenue de la 26^e édition du Festival des arts de Saint-Sauveur qui aura lieu du 27 juillet au 6 août 2017;

ATTENDU QUE la programmation se déroulera sur trois scènes, soit celle sous le chapiteau situé au Pavillon de la Vallée, la scène McGarrigle dans le parc Georges-Filion et une scène aménagée dans le stationnement des Galeries des Monts;

ATTENDU QUE l'article 64 du règlement de zonage 222-2008 prévoit que les événements culturels doivent être autorisés par résolution du conseil;

Il est dûment proposé par Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la 26^e édition du Festival des arts de Saint-Sauveur qui aura lieu du 27 juillet au 6 août 2017.

RÉSOLUTION 385-07-2017

PROCLAMATION
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30**

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est dûment proposé par Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal proclame que la Ville de Saint-Sauveur est une municipalité alliée contre la violence conjugale.

RÉSOLUTION 386-07-2017

**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de juin 2017;

ATTENDU QU'il y a eu 31 interventions, dont :

Entraide :	5	Senteur de fumée apparente :	4
Assistance médicale :	0	Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) :	2
Assistance à la police :	0	Senteur d'essence et/ou d'huile :	0
Assistance aux citoyens :	0	Présence et/ou alarme monoxyde de carbone :	0
Fausse alarme :	2	Système d'alarme en opération :	2
Sauvetage spécialisé :	0	Système de gicleurs en opération :	0
Inondation :	0	Alarme annulée :	4
Noyade :	0	Alerte à la bombe :	0
Déversement :	0	Plainte pour risque d'incendie :	0
Feu de rebuts (poubelle, conteneur) :	1	Accident routier :	0
Feu/fumée de cuisson :	0	Branche ou arbre sur fils électriques :	1
Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) :	0	Fils électriques dans la rue :	0
Feu de cheminée :	0	Intervention matières dangereuses :	1
Feu de forêt :	1	Personne prise dans un ascenseur :	0
Feu à ciel ouvert :	3	Désincarcération :	1
Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) :	0	Administration :	2
Feu installation électrique HQ :	2	RCCI :	0
Feu d'appareil électrique :	0		

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2017.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 387-07-2017

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit disposer de ses biens à titre onéreux;

ATTENDU QUE le Centre de services partagés du Québec offre un service de disposition de biens excédentaires;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Saint-Sauveur d'utiliser ce service, notamment par le nombre d'acheteurs potentiels et la transparence du processus de disposition;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit intervenir entre les parties et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le Centre de services partagés du Québec au nom de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 388-07-2017

**VENTE DE VÉHICULES ET D'OUTILS
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU la recommandation de la Commission des travaux publics et génie numéro TP-26-06-17.01 de procéder à la vente des véhicules et des outils désuets ou inutilisés du Service des travaux publics et génie;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à vendre l'ensemble des biens apparaissant sur la liste « items à vendre 2016 » selon les conditions énumérées au protocole d'entente avec le Centre de services partagés du Québec.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ces dispositions.

RÉSOLUTION 389-07-2017

**HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES
PROJET DE RÉFECTION DES DIVERSES RUES (FEPTEU)**

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et génie d'ajouter l'avenue Saint-Gérard et la rue des Bouleaux dans le programme de réfection des diverses rues;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU la recommandation de la Commission des travaux publics du 30 janvier 2017 portant le numéro TP-29-08-16.31;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal d'autoriser le montant de cette facture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture 16610 de la firme Équiluqs au montant de 12 129,86 \$, pour les honoraires professionnels supplémentaires, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt 449-11-2016.

RÉSOLUTION 390-07-2017

**TRAVAUX DE VENTILATION ET D'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT
SITUE AU 2125, CHEMIN JEAN-ADAM
GARAGE MUNICIPAL
DÉCOMPTE #1**

ATTENDU la résolution 200-04-2017, à la suite de la demande de soumissions publiques 2017-GE-01, acceptant la soumission de la firme Les Entreprises Landco inc. au montant de 195 700,00 \$ pour travaux de ventilation et d'électricité du bâtiment au 2125 Jean-Adam;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 10 juillet 2017 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 434-06-2016;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie DWB

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Les Entreprises Landco inc. la somme de 59 937,18 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 10 %, selon le décompte progressif numéro 1.

RÉSOLUTION 391-07-2017

**TRAVAUX DE MARQUAGE 2017 (2016-TP-08)
DÉCOMPTE #1**

ATTENDU la résolution 187-04-2016, à la suite de la demande de soumissions publiques 2016-TP-08, acceptant la soumission de la firme Constructions Genephi inc et Entreprise T.R.A. (2011) inc. au montant de 79 034,04 \$ pour les travaux de marquage;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 5 juillet 2017 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget d'opération;





Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE notre agent technique recommande le paiement du décompte numéro 1.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Entreprise T.R.A. (2011) inc. la somme de 43 413,70 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 1.

RÉSOLUTION 392-07-2017

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis et de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à ces demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 3 juillet 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
4, avenue Filion	Rénovation extérieure 2017-116	Sans objet
222, chemin du Lac-Millette, local A	Rénovation commerciale plans 2017-103	Sans objet
103, rue Principale	Rénovation commerciale 2017-108	Le choix de la porte est le numéro 2 et la couleur est noir éclipse.
130, avenue de l'Église	Rénovation résidentielle 2017-113	Sans objet
200, rue Principale	Rénovation commerciale 2017-114	Sans objet
390, rue Principale	Rénovation commerciale 2017-115	Il est demandé que soit vérifié avec le Service des incendies la question de sécurité pour l'installation de l'enclos si le nombre de bonbonne est trop grand et qu'il y aurait nécessité d'installer des bollards.
259, chemin des Nelles	Rénovation résidentielle 2017-117	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 393-07-2017

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION REFUSÉE
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 3 juillet 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété suivante, et ce, aux motifs énumérés :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Motifs
202, avenue de la Gare	Rénovation commerciale 2017-110	Considérant que les membres du CCU estiment que le choix de remplacer la pierre n'est pas souhaitable et que le bâtiment s'harmonise davantage dans son ensemble en conservant la pierre des champs.

RÉSOLUTION 394-07-2017

**DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à ces demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 3 juillet 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificats d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
Restaurant Piment Thai inc. 401, rue Principale	Enseigne sur poteau 2017-102	Sans objet



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
Pizzeria du Village 228, rue Principale	Enseignes à plat et communautaire 2017-104	L'enseigne à plat devra être centrée entre la fenêtre et la porte du commerce (côté gauche)
Coq-O-Bec 66, avenue de la Gare	Enseignes à plat et communautaire 2017-105	Sans objet
Clinique de santé respiratoire des Sommets 341, rue Principale, local 102	Enseigne à plat 2017-106	Sans objet
Niko Art 32, avenue de la Gare, local A	Enseigne en projection 2017-107	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

RÉSOLUTION 395-07-2017

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE REFUSÉE
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 3 juillet 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété suivante, et ce, aux motifs énumérés :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Motifs
Tim Hortons/Harvey's 202, avenue de la Gare	Structure d'enseigne communautaire 2017-111	Considérant que la demande de rénovation de l'immeuble a été refusée, il a été demandé que soit présenté à nouveau le projet d'enseigne lors de la prochaine proposition de rénovation.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 396-07-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CHEMIN DU LAC-MILLETTE, LOTS PROJETÉS 6 044 981, 6 044 983, 6 044 984, 6 044 988 ET 6 044 989

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 28 juin 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de lotissement no 223-2008 et ses amendements, pour la propriété identifiée par les lots 6 044 981, 6 044 983, 6 044 984, 6 044 988 et 6 044 989 situés sur le chemin du Lac-Millette dans la zone HV 129, afin de permettre le lotissement de cinq lots ayant une profondeur moyenne inférieure à 60 m, comme exigé à l'article 31 pour des terrains non desservis et situés à moins de 100 m d'un lac, soit de :

- 31 m pour le lot projeté 6 044 981;
 - 45 m pour le lot projeté 6 044 983;
 - 43 m pour le lot projeté 6 044 984;
 - 41 m pour le lot projeté 6 044 988;
 - 35 m pour le lot projeté 6 044 989.
-

RÉSOLUTION 397-07-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
266, CHEMIN DU SANCTUAIRE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 28 juin 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 266, chemin du Sanctuaire située dans la zone CVG 230, afin de régulariser la marge de recul avant de 8,45 m au lieu de 9 m, comme exigé à la grille des usages et normes.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 398-07-2017

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
220 ET 222, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 28 juin 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 220 et 222, rue Principale située dans la zone CVG 230, afin de permettre l'implantation de la terrasse existante ainsi que d'une nouvelle section de terrasse à 0 m de la ligne avant au lieu de 1 m, comme exigé au sous-paragraphe d) du paragraphe 2° de l'article 296.

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-086 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 220 et 222, rue Principale.

RÉSOLUTION 399-07-2017

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
18-20, PLACE SAINT-PIERRE OUEST**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 28 juin 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 18-20, place Saint-Pierre Ouest située dans la zone H 210, afin de permettre la subdivision du lot 2 314 824 en deux lots ayant une superficie inférieure à la superficie minimale de 440 m² exigée à la grille des usages et normes pour une habitation unifamiliale juxtaposée, soit de :

- 370,1 m² pour le lot projeté 6 108 705;
 - 373,1 m² pour le lot projeté 6 108 706.
-

RÉSOLUTION 400-07-2017

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de juin 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'au mois de juin 2017, il y a eu 104 permis de délivrés pour un total de 5 893 337 \$, comparativement à 129 permis et 1 677 309 \$ pour juin 2016, soit un total à date pour l'année 2017 de 20 376 661 \$ comparativement à 11 146 109 \$ pour la même période en 2016. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en juin 2017 est de 8, soit un total à date de 34 pour l'année, comparativement à 24 en 2016 et 28 en 2015 à la même période;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de juin 2017.

RÉSOLUTION 401-07-2017

EMPLOIS ÉTUDIANTS 2017
EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE PROGRAMME DES CAMPS

ATTENDU QU'un poste d'animateur est vacant à la suite d'une démission;

ATTENDU QUE les aspirants-animateurs du Club junior de tennis doivent être embauchés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter l'embauche du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

- Renaud Lafrance - Aspirant-entraîneur du Club junior de tennis
 - Nicholas Brosseau - Aspirant-entraîneur du Club junior de tennis
 - Koralie Pelletier - Animatrice
-

RÉSOLUTION 402-07-2017

EMBAUCHE
DEUXIÈME SECRÉTAIRE REMPLAÇANTE

ATTENDU les absences prévues et non prévues des secrétaires des différents services de la Ville;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des ressources humaines en date du 3 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE madame Louise Langlois soit embauchée au poste de secrétaire temporaire pour effectuer les remplacements des secrétaires des services de la Ville lors des absences prévues et non prévues, après approbation du directeur général, et selon le salaire horaire et les conditions de travail du poste de secrétaire prévus à la convention collective.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 403-07-2017

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS TEMPORAIRE
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le nouveau poste temporaire de technicien en loisirs autorisé au budget de 2017 du Service de la vie communautaire;

ATTENDU le rapport d'embauche du directeur du Service des ressources humaines en date du 6 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE madame Marie-Lyne Dubé soit embauchée au poste de technicien en loisirs pour une période de trois ans avec un horaire de travail de 28 heures/semaine et selon le salaire horaire et les conditions de travail prévus à la convention collective.

RÉSOLUTION 404-07-2017

**EMBAUCHE
PRÉPOSÉ TEMPORAIRE PLATEAUX RÉCRÉATIFS
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage interne du poste de préposé temporaire plateaux récréatifs;

ATTENDU les dispositions de la convention collective;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE monsieur Cédric Lacoursière-Chesnay soit embauché pour occuper le poste temporaire de préposé plateaux récréatifs selon le taux horaire et les conditions de travail prévus à la convention collective.

RÉSOLUTION 405-07-2017

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU le départ de monsieur Jeremy Groulx Marier le 6 juillet 2017;

ATTENDU la candidature de monsieur Maxime Valade;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE monsieur Maxime Valade soit embauché à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail prévues à l'entente salariale de travail des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION 406-07-2017

**EMBAUCHE
TECHNICIEN EN URBANISME TEMPORAIRE**

ATTENDU QU'un poste de technicien en urbanisme est vacant temporairement pour une raison médicale, et ce, pour une durée indéterminée;

ATTENDU le rapport d'embauche du directeur du Service des ressources humaines en date du 11 juillet 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE monsieur Samuel Henri soit embauché au poste de technicien en urbanisme temporaire pour une durée minimale de six mois, et ce, selon le salaire horaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION 407-07-2017

**NOMINATION
TECHNICIEN EN URBANISME TEMPORAIRE**

ATTENDU l'embauche de madame Debby Joyal à titre d'étudiante au Service de l'urbanisme lors de la séance du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE deux postes de technicien en urbanisme sont vacants temporairement pour des raisons médicales;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 14 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE madame Debby Joyal soit nommée au poste de technicien en urbanisme temporaire jusqu'au 1^{er} septembre 2017, et ce, selon le salaire horaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

QUE son entrée en fonction soit effective en date du 18 juillet 2017.

RÉSOLUTION 408-07-2017

**EMBAUCHE
CONCIERGE TEMPORAIRE SUR APPEL**

ATTENDU le besoin d'un concierge temporaire supplémentaire sur appel au Service de la vie communautaire;

ATTENDU le rapport d'embauche du directeur du Service des ressources humaines en date du 12 juillet 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE monsieur Jean-Pierre Ducharme soit embauché à titre de concierge temporaire sur appel au Service de la vie communautaire, et ce, selon les conditions et au salaire prévus à la convention collective des employés de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 409-07-2017

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE
VINCENT HOUDE
JEUX D'ÉTÉ DU CANADA 2017**

ATTENDU la demande d'aide financière sportive de Vincent Houde;

ATTENDU QUE monsieur Houde participera aux Jeux d'été du Canada 2017 qui se tiendront du 28 juillet au 13 août 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un montant de 150 \$ à Vincent Houde afin de l'aider financièrement dans le cadre de sa participation aux Jeux d'été du Canada qui se tiendront du 28 juillet au 13 août 2017 à Winnipeg, et ce, sur présentation d'une preuve de participation.

RÉSOLUTION 410-07-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire